



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer du Var**

Service eau et biodiversité
Corinne FIORENTINO
Tél. : 04 94 46 81 48

Toulon, le

29 DEC. 2020

PARTICIPATION DU PUBLIC SUR UN ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

*établie au titre des articles L.120-1 et L.123-19-1 du code l'environnement
dans le cadre de la mise en œuvre du principe de participation du public
prévu à l'article 7 de la Charte de l'environnement*

SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS DU PUBLIC MOTIF DE LA DÉCISION

Décision soumise à la participation du public :

Arrêté réglementaire permanent relatif à l'exercice de la pêche en eau douce dans le département du Var.

Rappel des modalités de consultation du public

La consultation se fait en application des articles L. 120-1 et L. 123-19-2 du code de l'environnement relatifs à la participation du public à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.

Le projet de décision (sous la forme d'un projet d'arrêté préfectoral) a été mis en ligne du 3 au 24 décembre 2020 (21 jours) inclus sur le site internet des services de l'État dans le Var.

Le public avait la possibilité de faire connaître ses observations par voie électronique, à l'adresse : ddtm-sebio@var.gouv.fr

Observations et propositions du public déposées par voie électronique

Aucune observation ou proposition n'a été formulée

Synthèse et motifs de la décision

La consultation du public n'ayant donné lieu à aucune observation, le projet d'arrêté préfectoral soumis à la consultation n'a pas été modifié.

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur départemental des territoires et de la mer,

David BARJON